



**COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**98<sup>e</sup> séance tenue le mercredi 3 février 2016 à 17 h**  
**Maison du Citoyen, salle de comités, 2<sup>e</sup> étage**  
**25 rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Myriam Nadeau, présidente – Conseillère – District de Pointe-Gatineau (n° 11)  
M. Jean Lessard, membre – Conseiller – District de la Rivière-Blanche (n° 16)  
M. Mario Courchesne, secteur paragouvernemental  
M. Xavier Daneau-Ferland, citoyen  
M. Sébastien Demers, secteur privé  
M. Mario Gauthier, secteur paragouvernemental  
M<sup>me</sup> Stéphanie Rajotte, secteur communautaire

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, responsable de la Section des commissions et comités

**Personnes-ressources**

M<sup>me</sup> Émilie Chasles, responsable (SLSDC)  
M. Charles Hoffman, chargé de projets à l'habitation  
M. David Leclerc, responsable de la Section de l'habitation  
M. Réjean Martineau, chef de division aménagement et revitalisation  
M. Gaétan Rodrigue, chargé de projets à l'habitation

**Personne externe**

M<sup>me</sup> Aline Bégin, présidente Habitat Urbain Outaouais – article 7  
MM. Alain Tanguay, Bernard Campeau et Hervé Coulombe – article 8  
M. Jean-Pierre Chabot et deux autres personnes

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Gaétan Beaudoin, secteur privé  
M<sup>me</sup> Sophie Lamothe, citoyenne  
M<sup>me</sup> Geneviève Ouimet, secteur communautaire

**Personnes-ressources**

M. Paul Drouin, agent de dév. des communautés (SLSDC)  
M. Antoine Noubouwo, coordonnateur de projets – développement urbain  
M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice déléguée

---

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate les présences et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

**DISTRIBUTION :**

Aux membres de la CPH, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier.

---

**PRÉSIDENTE**

---

**SECRÉTAIRE**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015
4. Signature du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015
5. Suivi du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015
6. Date de la prochaine assemblée (6 avril 2016)
7. Période de questions des citoyens et citoyennes
8. Projet de vente et d'achat d'immeubles locatifs
9. Enquête réalisée auprès des clients du Programme Rénovation Québec
10. Adoption du rapport sur les outils complémentaires au programme de revitalisation afin d'encourager la mixité sociale de l'île de Hull
11. Adoption du plan d'action 2016 de la Politique d'habitation
12. Ajustement au processus de sélection des projets de logements abordables pour 2016
13. Prévoir une participation municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, volet 1 – Projet de logements abordables et communautaires Projet Mon Toit – 0, chemin de Montréal Ouest, village Bassin-de-la-Lièvre
14. Sujets divers :
  - a. Attribution des 58 suppléments de loyer (PSL privés)
  - b. Résolution de soutien au logement abordable
  - c. Congrès ACHRU et RQOH
  - d. Projet d'achat d'immeubles locatifs
15. Levée de la séance

## **3. Approbation du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015**

Le procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015 est approuvé.

## **4. Signature du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015**

Le procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015 est signé par la présidente.

## **5. Suivi du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> séance tenue le 2 décembre 2015**

On mentionne que les deux recommandations de la CPH relatives aux projets de logements abordables et communautaires du 15, rue du Sommet et du 70, chemin Eardley, formulées le 2 décembre 2015, ont été adoptées par le conseil municipal lors de leur séance tenue le 26 janvier 2016.

De plus, on souligne que les membres du comité exécutif de la Table de concertation en logement seront convoqués à une séance de travail au cours des prochains jours.

On souligne également que les familles syriennes, composées de plusieurs personnes, pourront compter sur l'aide de la communauté pour combler leur besoin en logement.

## **6. Date de la prochaine assemblée**

On confirme qu'une séance facultative se tiendra le 9 mars 2016 à compter de 16 h 30 et que la prochaine séance régulière aura lieu le 6 avril 2016.

## **7. Période de questions des citoyens et citoyennes**

M<sup>me</sup> Aline Bégin, présidente Habitat Urbain Outaouais explique la problématique de la Coopérative d'habitation Le Trièdre en insistant sur :

- Le nombre de logements (67) de la Coopérative d'habitation Le Trièdre;
- La clientèle de la Coopérative d'habitation composée de retraités et de ménages à faibles revenus;

- Les deux phases de construction de la Coopérative (phase 1, volet 1, familles et phase 2, volet 2, aînés);
- La Coopérative a reçu une aide monétaire dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, phase 2, qui l'oblige à maintenir une cuisine communautaire;
- Les difficultés de communications avec la SHQ une fois le projet complété;
- Absence totale de support et d'aide pour rentabiliser la cuisine communautaire;
- Comment informer la SHQ et proposer certaines mesures pour corriger cette situation.

On suggère qu'une demande devrait être adressée à la SHQ afin de supprimer le volet 2 et d'autoriser le volet 1 pour la phase 2.

Une offre d'accompagnement est formulée en vue d'identifier une solution à cette problématique vécue également par les OSBL.

Départ de M<sup>me</sup> Aline Bégin.

#### **8. Projet d'achat et vente d'immeubles locatifs – Alain Tanguay, Logement Outaouais et Bernard Campeau, Habitations des rivières de l'Outaouais (HRO)**

Arrivée de MM. Alain Tanguay, Bernard Campeau et Hervé Coulombe (président – HRO).

On présente un projet des Habitations des rivières de l'Outaouais (HRO) de vente et d'achat d'immeubles locatifs en insistant sur :

- La mission et les services de HRO et de Logement Outaouais;
- Le projet de vente du 88, rue Mutchmore (16 logements) à Logement Outaouais;
- Le projet d'achat par HRO d'un édifice privé, situé sur la rue Moreau (31 logements);
- La demande de logements du programme AccèsLogis pour ce projet;
- L'augmentation de l'offre de logements abordables destinés aux personnes à revenus faibles ou modestes.

Questions, réponses et commentaires sur :

- Le taux de vacance des édifices de HRO;
- L'occupation de tous les logements subventionnés de HRO;
- L'origine de la création de HRO;
- L'aide offerte par HRO aux locataires à faible revenu;
- La fin des « conventions d'exploitation » liant la SCHL aux organismes communautaires (OSBL et coopératives d'habitation);
- L'opportunité pour Logement Outaouais d'acheter un édifice situé à proximité d'une de ses propriétés;
- Le peu de disponibilité de logements subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) en 2016;
- La recherche d'alternatives de financement autre qu'AccèsLogis.

Départ de MM. Alain Tanguay, Bernard Campeau et Hervé Coulombe.

#### **9. Enquête réalisée auprès des clients du Programme Rénovation Québec**

On présente les résultats de l'enquête réalisée auprès des clients du Programme Rénovation Québec (PRQ) en insistant, notamment, sur :

- Le mandat donné à l'École Nationale d'Administration publique (ÉNAP) pour faire une enquête par sondage auprès des clients du Programme Rénovation Québec de 2002 à 2013;
- Les faits saillants du rapport final déposé au SUDD, le 15 décembre 2015 :
  - 105 répondants de tous les secteurs de la Ville de Gatineau;
  - La satisfaction des participants à la suite des contacts avec les employés de la Ville;
  - Les démarches des participants relatives à l'obtention de deux soumissions ainsi que les relations avec les entrepreneurs;
  - le besoin d'accompagnement et de conseil (expertise), notamment dans la relation du participant avec l'entrepreneur;
  - la capacité financière du client et du programme afin de le rendre plus accessible;
  - la visibilité du programme;
  - la transparence (des normes de sélection, des conditions d'octroi du permis, de la liste d'attente et du calcul du montant maximum) et les délais d'attente;
  - L'impact positif du programme aux yeux des gens qui y ont participé entre 2002 et 2013;

- L'insatisfaction des répondants surtout liée à la relation avec les entrepreneurs en construction.

Commentaires et suggestions :

- Adéquation entre besoin et demande;
- Il faudrait faire en sorte que le dossier soit traité par le même employé jusqu'à la fin du projet;
- On devrait avoir plus de flexibilité au niveau de la gestion d'un programme financé uniquement par la Ville (ex. nombre et type de soumissions);
- Rendre publique la liste d'attente;
- Informer systématiquement et au début de leurs démarches les bénéficiaires que les entrepreneurs retenus doivent détenir un permis d'affaires délivré par la Ville de Gatineau.

On souligne qu'un suivi sera assuré afin d'analyser et de réfléchir sur les pistes d'amélioration proposées et voir comment les mettre en œuvre en vue de bonifier le Programme Rénovation Résidentielle (PRR).

#### **10. Adoption du rapport sur les outils complémentaires au programme de revitalisation afin d'encourager la mixité sociale de l'île de Hull – District électoral de Hull -Wright – Denise Laferrière**

Le rapport sur les outils complémentaires au programme de revitalisation de l'île de Hull pour encourager la mixité sociale est présenté en insistant, entre autres, sur :

- Le mandat confié à la CPH par le comité plénier;
- La méthodologie préconisée pour réaliser le mandat reçu;
- Le plan de travail;
- Les enjeux et propositions d'outils complémentaires;
- Les enjeux et outils favorisant le développement social (sécurité, écoles, espaces de socialisation et image de l'Île);
- Les enjeux et outils favorisant le développement urbain (propriétaires et locataires, rénovation, familles, images de l'Île et salubrité);
- Les recommandations sociales et urbaines;
- Les justifications du choix du programme de type : « aide financière à l'acquisition d'une propriété sur l'île de Hull »;
- Le lien entre l'outil proposé et d'autres mesures incitatives sur le territoire de l'île de Hull;
- Le lien entre le futur programme et les politiques en vigueur de la Ville de Gatineau;
- Les prochaines étapes.

Commentaires et suggestions sur :

- L'importance d'avoir des données sur les propriétaires occupants;
- La compréhension du phénomène de spéculation immobilière sur l'île de Hull;
- La contribution des organismes du milieu dans le cadre de la mise en place d'un programme de revitalisation;
- Le profilage social présent sur l'île de Hull;
- Les enjeux de l'embourgeoisement urbain (gentrification);
- La priorisation des locataires de l'île de Hull;
- La mise en place d'un processus d'évaluation (atteinte des objectifs) du programme;
- L'identification du potentiel d'acquisition des propriétés par les jeunes familles;
- Le secteur visé par le futur programme d'aide financière (Fournier, Wrightville, Saint-Jean-Bosco, Val-Tétreau).

#### **R-CPH-2016-02-03 / 1**

**CONSIDÉRANT QU'** d'un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville, intégré au plan d'urbanisme, est en vigueur, depuis le 22 février 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 9 décembre 2014, le Règlement numéro 765-2014, lequel vise principalement à poursuivre le programme de revitalisation jusqu'au 31 décembre 2020 ou jusqu'à ce que 4 000 logements aient été construits dans la partie du centre-ville identifiée l'île de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a mandaté la Commission permanente sur l'habitation (CPH) pour qu'elle développe et propose une gamme d'outils complémentaires au programme de revitalisation de l'île de Hull, dans le but de favoriser la mixité sociale et de rencontrer, le plus rapidement possible, l'une des orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville qui est la densification;

**CONSIDÉRANT QU'UN** comité de travail a été mis en place, que des groupes ont été consultés et qu'un rapport a été produit par le Service de l'urbanisme et du développement durable avec la collaboration d'autres services municipaux, notamment le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le Service de police;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport final, réalisé par le comité de travail a fait ressortir plusieurs constats sur le plan social et urbain, notamment: un faible pourcentage des enfants de 0 à 4 ans et de 5 à 14 ans, un faible taux de propriétaires occupants ainsi qu'un faible taux de logements pouvant accueillir les familles :

**QUE** cette Commission recommande au conseil d'adopter le rapport sur les outils complémentaires et d'évaluer les modalités pour la création d'un programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur le territoire de l'île de Hull, dédié principalement aux familles, afin de les encourager à venir s'y établir.

#### **RECOMMANDÉE**

Départ de M<sup>me</sup> Émilie Chasles, responsable (SLSDC).

### **11. Adoption du plan d'action 2016 de la Politique d'habitation**

Questions, réponses, commentaires et suggestions sont formulés, entre autres, sur :

- Le budget affecté pour la tenue de trois rencontres avec les Groupes de Ressources Techniques (GRT);
- Le budget relatif au suivi du rapport sur les outils complémentaires au programme de revitalisation de l'île de Hull pour encourager la mixité sociale;
- La mise à jour et la mise en œuvre du guide d'accueil pour les nouveaux acheteurs;
- Le lien à faire du plan d'action 2016 de la politique d'habitation avec les résidences et les ateliers d'artistes;
- Le projet de construction de logements abordables et sociaux sur la rue de la Technologie;
- Le mandat confié à un consultant pour amorcer la réflexion sur les façons d'impliquer davantage le secteur privé dans l'offre de logements abordables;
- L'ajout d'un nouvel objectif de construction de logements abordables qui devra tenir compte des réflexions en cours au sein des gouvernements fédéral et provincial;
- L'ajout d'une action visant à identifier des pistes d'amélioration au programme AccèsLogis.

#### **R-CPH-2016-02-03 / 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'habitation a été adoptée, le 3 octobre 2006, par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'habitation recommande que le plan d'action annuel soit adopté au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'habitation sera mise à jour en 2016 :

**QUE** cette Commission recommande au conseil d'adopter le plan d'action 2016 de la Politique d'habitation.

#### **RECOMMANDÉE**

Départ de M. Charles Hoffman.

**12. Ajustement au processus de sélection des projets de logements abordables pour 2016 – Programme AccèsLogis Québec - Ville de Gatineau**

Questions, réponses et commentaires sur :

- La date butoir pour le dépôt des projets de logements abordables et sociaux;
- L'importance de permettre aux membres de la CPH d'avoir une vue d'ensemble des projets et des besoins à combler;
- L'utilisation des critères du guide de sélection;
- L'importance de présenter une certaine flexibilité au niveau de la date butoir et de la faisabilité du projet.

On mentionne que les trois GRT recevront au cours de la semaine du 8 février 2016 les informations sur les ajustements apportés au processus de sélection des projets de logements abordables pour 2016.

**R-CPH-2016-02-03 / 3**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annonce du gouvernement du Québec pour le programme AccèsLogis de la Ville de Gatineau est limitée à 100 logements pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de projets pourront obtenir une aide financière cette année;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de ville mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ), Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des projets sera réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires en priorisant, notamment les projets ayant un zonage adéquat, les nouvelles constructions et répondant aux besoins les plus urgents :

**QUE** cette Commission accepte d'ajuster le processus de sélection de projets pour 2016 en invitant les GRT à soumettre les demandes d'ici le 15 avril 2016.

**RECOMMANDÉE**

**13. Prévoir une participation municipale dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, volet 1 – Projet de logements abordables et communautaires Projet Mon Toit – 0, chemin de Montréal Ouest, village urbain Bassin-de-la-Lièvre – District de Masson-Angers– Marc Carrière**

Quelques questions, réponses et commentaires sont formulés sur la nature de la modification du Règlement de zonage et sur l'organisme promoteur de ce projet.

**R-CPH-2016-02-03 / 4**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation (CPH) a le mandat de sélectionner les projets de logements abordables et communautaires et de recommander, au conseil municipal, l'aide financière attribuée à chacun d'eux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Les Habitations abordables autochtones Mon Toit, avec l'aide de son Groupe de Ressources Techniques (GRT), a soumis un projet de construction neuve sur un terrain situé au 0, chemin de Montréal Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été soumis en volet 1, sous la formule « Construction neuve – Clés en main » du programme AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du projet a été réalisée selon les objectifs du Guide du fonds de gestion pour les logements abordables et communautaires;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de ville mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ), Gatineau a comme rôle de s'assurer de sélectionner des projets qui rencontreront les standards définis par la SHQ dans le cadre du programme AccèsLogis Québec :

**QUE** cette Commission recommande au conseil de prévoir, pour le projet de logements abordables et communautaires Projet Mon Toit, situé au 0, chemin de Montréal Ouest, une aide financière équivalente au financement de la contribution du milieu de 15 % et de participer à la contribution d'un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer pour les locataires admissibles au Programme de supplément au loyer.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENT</b>
<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

**RECOMMANDÉE À LA MAJORITÉ**

**14. Sujets divers :**

**a. Attribution des 58 suppléments de loyer**

On mentionne que, dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL privés), les villes de Montréal, de Québec et de Gatineau ont obtenu respectivement 330, 59 et 58 suppléments au loyer privés.

On rappelle que la gestion de ce programme a été confiée à l'office municipal d'habitation de Gatineau (OMHG).

On suggère de déterminer si ces PSL privés pourront être utilisés par les itinérants chroniques ou épisodiques bénéficiaires de fonds d'urgence de l'enveloppe fédérale SPLI.

On rappelle également les principaux critères d'admissibilité à ce programme et on indique qu'un appel auprès des propriétaires privés sera effectué en vue de l'attribution des 58 suppléments au loyer attribué à la Ville de Gatineau.

**b. Résolution de soutien au logement abordable : Demande au gouvernement du Québec de continuer d'investir dans la construction de logements abordables et communautaires**

**R-CPH-2016-02-03 / 5**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 7 400 personnes à Gatineau consacraient plus de 50 % de leur revenu en loyer en 2011, dont près de 4 000 à la hauteur de plus de 80 %, et que ce chiffre est en hausse constante depuis 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** Gatineau est la troisième ville au Québec, après Québec et Montréal, où le coût des loyers est le plus élevé (734 \$ en 2015) et que la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour un logement abordable est de 1 138 ménages;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a octroyé à Gatineau 280 logements pour l'année 2014-2015, mais que ce montant a été réduit à 100 logements en 2015-2016 alors que les besoins sont toujours criants et que le potentiel de construction de nouveaux logements par nos organismes s'élève entre 300 et 400 par année à Gatineau pour y répondre;

**CONSIDÉRANT QUE** la performance de Gatineau, en tant que ville mandataire du programme AccèsLogis pour la construction de logements abordables et communautaires, est exceptionnelle au Québec par un taux de réservation des logements de 94 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de logements abordables et communautaires est la seule solution qui assure une réponse efficace à un problème permanent, qu'elle est l'unique option qui permet une pression à la baisse sur les loyers et qu'elle seule permet un soutien communautaire aux individus fragilisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes de construction de logements sont des outils efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de revitalisation des quartiers, de participation citoyenne et qu'ils sont aussi de puissants moteurs de développement économique et de création d'emplois;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Supplément au loyer permettant de loger de façon temporaire des individus dans des logements privés à un prix équivalent à 25 % de leur revenu peut représenter dans certaines circonstances une alternative, mais qu'il n'offre pas l'avantage de solutions à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** les récentes décisions du gouvernement du Québec alimentent les craintes qu'il se décharge de la responsabilité de la construction de logements abordables et communautaires;

**QUE** cette Commission recommande au conseil de demander au gouvernement du Québec :

- De continuer d'investir dans la construction et le maintien de logements abordables et communautaires en fonction des besoins des communautés;
- De laisser à Gatineau, notamment en raison de son expertise en tant que ville mandataire de la Société d'habitation du Québec dans la livraison de projets AccèsLogis, l'autonomie nécessaire pour gérer le dossier du logement abordable et communautaire;
- De prendre les mesures nécessaires pour qu'une partie des investissements prévus par le gouvernement fédéral dans les infrastructures sociales soit réservée à la construction de logements abordables et communautaires et que ces fonds soient gérés selon les mêmes paramètres que le Fonds de la taxe sur l'essence, notamment pour assurer une prévisibilité chaque année du nombre logements à construire.

## **RECOMMANDÉE**

### **c. Congrès ACHRU et RQOH**

On souligne que le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) tiendront du 12 au 15 avril 2016 à Montréal le 6<sup>e</sup> Colloque biennal « Parce que l'avenir nous habite ».

On mentionne qu'il est possible de s'inscrire à ce colloque en passant par le site Web du RQOH.

Monsieur Sébastien Demers déclare son potentiel conflit d'intérêts pour le projet de vente et d'achat d'immeubles locatifs et mentionne qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce dossier. Il quitte la salle.

### **d. Retour sur le Projet de vente et d'achat d'immeubles locatifs : Logement Outaouais et Habitations des rivières de l'Outaouais (HRO)**

Des commentaires sont formulés sur le projet de vente et d'achat d'immeubles locatifs présenté par les Habitations des rivières de l'Outaouais (HRO). On souligne, entre autres, que :

- Peu de logements abordables seraient ajoutés au stock actuel (les logements visés par ces transactions sont déjà considérés comme du logement abordable);
- Tous les immeubles visés par la fin de la « convention d'exploitation » liant la SCHL et les organismes communautaires (OSBL et coopératives d'habitations) pourraient se retrouver dans cette situation;
- Les sommes destinées à la création de nouveaux logements abordables sous le programme AccèsLogis ne devraient pas servir à subventionner des logements abordables existants;
- Trop d'inconnus persistent au sujet du financement des programmes d'habitation du gouvernement fédéral et de l'avenir du programme AccèsLogis;
- Le peu de disponibilité de logements subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) en 2016;
- Le secteur visé offre déjà plusieurs logements abordables et sociaux.

Les promoteurs de ce projet seront informés que leur proposition est prématurée compte tenu de la réflexion en cours sur les « conventions d'exploitation » administrées par la SCHL et le peu de disponibilité de logements subventionnés dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) en 2016.

## **15. Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 45.